Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/09/2022 à 10h06
Réference de l'AR : 054-200043693-20220901-2022_091-DE
Affiché le 08/09/2022 ; Certifié exécutoire le 08/09/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-44

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 01 SEPTEMBRE 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	35	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet
Avenant n°1 Marché Voirie 2021

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)- D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- AZZARA JF (BEUVEILLE) – GUILIN P (BEUVEILLE) - SAPA D (BOISMONT) – GRETHEN P (CHARENCY VEZIN)- GEORGES D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON) - M POLLRATZKY (LONGUYON) –- D PIEDFER (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON) – GERARD G (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT) – SIROT A (SAINT JEAN LES LONGUYON)-R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)– DEMUTH JP (ville au MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : BIANCHI G (GRAND FAILLY) - ROUYER G (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** C LECOINTRE (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT) à JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS- B DELATTRE (OTHE) à JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/09/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 25 AOUT 2022 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le présent avenant a pour objet l'ajustement des quantités à réaliser dans le cadre des travaux de réfection de voiries, la modification des techniques de remise en état liée à l'état des voiries existantes et la réalisation de travaux complémentaires :

- Ajustements des quantités en plus ou moins-value sur les différentes sections
- Modification de la technique préconisée à l'AO à la suite de la visite des sites par le laboratoire en période de préparation. L'état des chemins existants a nécessité une déconstruction par rabotage sans évacuation, un reprofilage avec apport de GNT, un réglage et un compactage général. Cela a engendré une correction du dosage en liants et gravillons de l'enduit superficiel bicouche mis en œuvre en couche de roulement
- Travaux complémentaires de sondages sur VC4 à St Supplet pour vérification de structure, et travaux complémentaires de réalisation d'un passage busé à Longuyon chemin de la petite Bonde

Le montant global de l'avenant s'élève à 172 704.60 HT, soit une augmentation de 14.39% du marché initial.

	Montant H.T.	T.V.A. (20 %)	Montant T.T.C.
Marché initial	150 974.40 €	30 194.88 €	181 169.28 €
Avenant n° 1	21 730.20 €	4 346.04 €	26 076.24 €
Nouveau montant	172 704.60 €	34 540.92 €	207 245.52 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 présenté

Le Président

Fait à LONGUYON le 07/09/2022

Jean-Pierre JACQUE